



**VILLE D'EYBENS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024**

Le 04 juillet 2024 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.

Date de la convocation : vendredi 28 juin 2024

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Pascal Boudier - Dominique Scheiblin - Pierre Bejjaji Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Gilles Bugli - Mehdi Debza-Kioulou - Jean-Claude Fernandez Malika Merabet - Pierre-Georges Crozet - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Régine Bonny - Armand Lévy Philippe Coquet

Excusés ont donné pouvoir :

Julie Montagnier à Dominique Scheiblin  
Jean-Jacques Pierre à Élodie Taverne  
Béatrice Bouchot à Jean-François Michon  
Damien Conticchio à Béatrice Garnier  
Denis Grojean à Pascal Boudier  
Suzanne Faustino à Marie-Chantal Kouassi  
Clotilde Hogrel à Xavier Osmond  
Hélène Besson-Verdonck à Zuina Sahiri  
Philippe Paliard à Pierre-Georges Crozet  
Jean-Marc Assorin à Isabelle Pascal  
Secrétaire de séance : Medhi Debza-Kioulou

**Elus en exercice : 33**  
**Elus présents : 23**  
**Ont donné pouvoir : 10**  
**Absents : 0**

**DEL20240704\_8**    **EDUCATION, SPORT ET CULTURE – Mise à jour du périmètre scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Éducation ;

Vu la délibération n° DEL20210520\_5 du 20 mai 2021 fixant la sectorisation pour l'année scolaire 2020/2021 ;

CONSIDERANT ;

- Que la Ville d'Eybens a le souci d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort de travail des élèves, en veillant à une bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires ;
- Que les évolutions démographiques et urbaines permanentes nécessitent des adaptations régulières des secteurs scolaires afin de répondre à ces enjeux ;
- Que l'adaptation des secteurs scolaires ne doit pas fragiliser les écoles concernées ;

Il convient d'établir et de mettre à jour régulièrement un document officiel présentant de manière précise et détaillée, les différents secteurs scolaires de la commune.

La carte scolaire constitue un système d'affectation des élèves dans une école, un collège, un lycée dans un secteur géographique où ces élèves sont domiciliés. Les communes définissent la carte scolaire pour les élèves du 1er degré par délibération du conseil municipal. Ainsi pour chaque inscription scolaire (compétence de la commune pour les écoles publiques du 1er degré), l'école du secteur est affectée en fonction de la domiciliation de l'élève

A Eybens, les secteurs sont au nombre de quatre pour l'enseignement élémentaire : Bel-Air, Bourg, Ruires, Val, et de quatre pour l'enseignement maternel : Bel-Air, Bourg, Maisons Neuves, Ruires. Chaque secteur comprend toutes les voiries indiquées pour chaque périmètre, avec les habitations qui y sont domiciliées.

La présente délibération corrige une précédente délibération où un numéro de rue n'existait pas jusqu'à ce jour.

**La modification porte sur le secteur des Maisons Neuves pour la maternelle et celui du Val pour l'élémentaire** : Il convient de créer le numéro 11 à la rue Paul HELBRONNER.

## **I - Périmètre élémentaire**

### **BEL-AIR**

**Rues** : J.J Rousseau, J. Racine, J. Brenier, de Belledonne, du Pré Batard, du Vercors (côté pair du 34 au 38), V. Hugo, Rabelais, Molière, Stendhal, P. Verlaine, Diderot, C. Piot, F. Chopin, Baudelaire, M. Ravel, E. Rostand, Rimbaud, Ronsard, Lamartine, des Rosiers, des Lilas, de Champ-Fila, Mendès-France (côté pair du 2 au 14), Berlioz, Mozart, Préfleury, des Javaux (du 34 au 62 côté pair et du 41 au 75 côté impair), P. Gauguin, du Muret, Renoir, Cézanne, E. Manet.

**Impasses** : A. Gide, des Lauriers, des Fleurs, des Camélias, de Champ-Fila, D. Milhaud, J. B Lulli.

**Allées** : de la Pra, du Rachais, R. Parks, F. Villon.

**Avenues** : Teisseire (côté pair du 8 au 18), de Poisat (côté impair du 15 au 31 et du 61 au 71, côté pair du 38 au 48 et n°70), J. Jaurès (côté pair du 88 au 106, côté impair du 81 au 89).

**Place** : des Coulmes, Raffin Dugens.

**Chemin** : des Aubépines, Bel-Air.

### **BOURG**

**Rues** : P. Mistral, J. Macé, du Château, des Vors, des Javaux (du 2 au 32 côté pair et du 1 au 39 côté impair), Mendès France (côté pair le 16, côté impair du 9 au 15), des Arraults, de Valmy, de la Tuilerie, des Pellets, Bonneton, des Marronniers, des Peupliers, du 4 août 1789, du Général Vergnes, rue Antoine Augustin Cournot, rue des Châtaigniers, rue Olympe de Gouges (côté pair du 6 au 12, côté impair du 5 au 15), rue Germaine Tillion, des Frênes, des Bouleaux.

**Impasses** : des Camélias, des Javaux, de Valmy.

**Avenues** : de Poisat (côté pair du 2 au 36, côté impair du 1 au 13), J. Jaurès (côté pair du 108 au 174, côté impair du 95 au 141), du Maquis de l'Oisans, de Bresson (côté pair du 2 au 4, côté impair du 1 au 53), de la République, d'Echirrolles (côté pair du 2 au 18, côté impair du 1 au 15).

**Allées** : des Arcelles.

**Places** : de Verdun, du 11 novembre 1918.

## RUIRES

**Rues** : des Grands Champs, du Taillefer, des Ruires, Mendès-France (côté impair du 23 au 25), du Moucherotte, du Pré de la Treille, E. Trouillon, Mounier, R. Cassin, J. Moulin, JP. Sartre, E. de la Boétie, A. Einstein, E. Galois, L. Carnot, I.Joliot Curie, Maupertuis, Mersenne, Baruch Spinoza, J. Bistesi, J. Fourier J. Offray de la Metrie, Jean Baptiste Lamarck, Montesquieu, des Vignes, du Cellier, Pressoir, de la Maritelle (côté impair) du Crêt.

**Impasses** : H. Bergson, des Ruires.

**Places** : A. Malraux, L. Terray, Fontenelle, R. Char, G. Dumézil, Michel de Montaigne, Condorcet.

**Allée** : G. Bachelard, du Crêt.

**Chemin** : de Lagay (côté impair du 1 au 13).

**Square** : B. Pascal, Linné.

**Avenue** : d'Echirolles (côté pair à partir du 20, côté impair du 35 au 59), de Bresson (côté pair du 6 au 38).

## VAL

**Rues** : Galilée, de l'Avenir, P. Helbronner (côté impair du 11 au 17), Voltaire, du 8 Mai 1945, de Cure Bourse, Monge, Descartes, des Jardins, Lavoisier, A. Camus, du Vercors (côté pair du 20 au 26, côté impaire N°11), du Gd Veymont, du Mt Aiguille, du Trièves, de Paris, des Acacias, E. Ravanat, J. Barthez, L. Farçat, Le Nôtre, du 19 mars 1962, de l'Industrie, J. Mermoz, R. Chanas, R. Garros, H. Barbusse, Le Corbusier.

**Avenues** : J. Jaurès (côté pair du 2 au 86, côté impair du 1 au 73), du Général de Gaulle, d'Innsbruck.

**Allées** : du Gerbier, de l'Obiou.

**Impasses** : de l'Avenir, des Bergers.

**Places** : de Gèves, des Tilleuls.

**Square** : des Maisons Neuves.

## II- Périmètre maternelle

### BEL-AIR

**Rues** : J.J Rousseau, J. Racine, J. Brenier, du Vercors (côté pair du 34 au 38), V. Hugo, Rabelais, Molière, Stendhal, P. Verlaine, Diderot, C. Piot, F. Chopin, Baudelaire, M. Ravel, E. Rostand, Rimbaud, Ronsard, Lamartine, des Rosiers, des Lilas, de Champ-Fila, Mendès-France (côté pair du 2 au 8), Berlioz, Mozart, Préfleury, des Javaux (du 34 au 62 côté pair et du 41 au 75 côté impair), Mendes France (côté pair du 2 au 14), P. Gauguin, du Muret, Renoir, Cézanne, de Belledonne, du Pré Batard.

**Avenue** : Jean Jaurès (côté pair du 88 au 106 côté impair du 81 au 89), de Poisat (côté impair du 15 au 31 et du 61 au 71, côté pair du 38 au 48 et n°70), Teisseire (côté pair du 8 au 18).

**Impasses** : A. Gide, des Lauriers, des Fleurs, des Camélias, de Champ-Fila, D. Milhaud, J.B Lulli.

**Allées** : R. Parks, F. Villon, du Rachais, de la Pra.

**Place** : Raffin Dugens.

**Chemin** : des Aubépines, Bel-Air.

### **BOURG** :

**Rues** : P. Mistral, J. Macé, du Château, des Vors, des Javaux des Javaux (du 2 au 32 côté pair et du 1 au 39 côté impair), Mendès France (côté pair le 16, côté impair du 9 au 15), des Arraults, de Valmy, de la Tuilerie, des Pellets, A. Bonneton, des Marronniers, des Peupliers, du 4 août 1789, du Général Vergnes, Antoine Augustin Cournot, Olympe de Gouges (côté pair du 6 au 12, côté impair du 5 au 15), rue Germaine Tillion, des Châtaigniers, des Frênes, des Bouleaux.

**Impasses** : des Camélias, des Javaux, de Valmy.

**Avenues** : de Poisat (côté pair du 2 au 36, côté impair du 1 au 13), J. Jaurès (côté pair du 108 au 174, côté impair du 95 au 141), du Maquis de l'Oisans, de Bresson (côté pair du 2 au 4, côté impair du 1 au 53), de la République, d'Echirolles (côté pair du 2 au 18, côté impair du 1 au 15).

**Allées** : des Arcelles.

**Places** : de Verdun, du 11 novembre 1918.

### **MAISONS-NEUVES**

**Rues** : du Vercors (côté pair du 20 au 26, côté impair n°11), du Gd Veymont, du Mt Aiguille, du Trièves, Galilée, de l'Avenir, P. Helbronner (côté impair **du 11** au 17), Voltaire, du 8 Mai 1945, de Cure Bourse, Monge, Descartes, des Jardins, Lavoisier, A. Camus, de Paris, des Acacias, E. Ravanat, J. Barthez, L. Farçat, Le Nôtre, du 19 mars 1962, de l'Industrie, J. Mermoz, R. Chanas, R. Garros, H. Barbusse, Le Corbusier.

**Avenues** : J. Jaurès (côté pair du 2 au 86, côté impair du 1 au 79), du Général de Gaulle, d'Innsbruck.

**Impasses** : de l'Avenir, des Bergers.

**Allées** : du Gerbier, de l'Obiou.

**Places** : des Tilleuls, de Gèves, des Coulmes.

**Square** : des Maisons Neuves.

SLOW

## **RUIRES**

**Rues** : des Grands Champs, du Taillefer, des Ruires, Mendès-France (côté impair du 23 au 25), du Moucherotte, du Pré de la Treille, E. Trouillon, Mounier, R. Cassin, J. Moulin, JP. Sartre, E. de la Boétie, A. Einstein, E. Galois, L. Carnot, I. Joliot Curie, Maupertuis, Mersenne, Baruch Spinoza, J. Bistes, J. Fourier J. Offray de la Mettrie, Jean Baptiste Lamarck, Montesquieu, des Vignes, du Cellier, Pressoir de la Maritelle (côté impair), du Crêt.

**Impasses** : H. Bergson, des Ruires.

**Places** : A. Malraux, L. Terray, Fontenelle, R. Char, G. Dumézil, Michel de Montaigne, Condorcet.

**Allée** : G. Bachelard, du Crêt.

**Chemin** : de Lagay (côté impair du 1 au 13).

**Square** : B. Pascal, Linné.

**Avenues** : d'Echirolles (côté pair du 20, côté impair du 35 au 59), de Bresson (côté pair du 6 au 38).

### **Le Conseil municipal décide :**

- D'approuver et d'adopter l'actualisation des périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires,
- De dire que la Direction Education affectera les enfants en fonction des critères établis dans la présente délibération.
- D'abroger la délibération du 10 novembre 2022

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Certifiée exécutoire  
Le Maire, Nicolas Richard

